



COMITE DES FÊTES DE BEAUMONT

25 PLACE DU 11 NOVEMBRE

86490 BEAUMONT ST CYR

**BROCANTE DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026**

- je soussigné(e)
- Nom: .....
- Prénom : .....
- Adresse :.....
- Code postal & ville : .....
- Téléphone :.....
- Email : .....@.....
- N° carte d'identité :.....
- N° Siret :.....
- Delivrée par :.....,le ...../...../.....
- Immatriculation du vehicule :  
Déclare sur l'honneur :
- De ne pas être commerçant(e) . être Brocanteur
- De ne vendre que des objets personnels et usagés ( article R321-9 du code penal
- De vendre que des objets anciens ( meuble ,vaisselle, bibelots etc.....)
- Les réservations se font par courrier voir ci joint
- Le prix du metre lineaire : **2,00€**
- Le reglement se fera le jour de la brocante en especes ou par cheque a l'ordre du comité des fêtes de Beaumont.
- J'ai besoin d'un branchement electrique : oui /non (**rayez la mention inutile** )
- Je reserve ..... mètres et je réglerais la somme de :..... le jour de la brocante
- Inscription a retourner au comité des fêtes avant le : **23/09/2026**

Fait à ....., le ...../...../ 20

( merci de rayer les mentions inutiles si vous etes un brocanteur)

Signature

**Comité des fêtes de Beaumont St Cyr**  
**Brocante du dimanche 27 SEPTEMBRE 2026**  
**Retour des inscriptions pour le : 23/09/2026**

## **REGLEMENT**

- **Article 1 : Lieu de la brocante**  
place du 11 novembre 86490 Beaumont St Cyr
- **Article 2 : Jour & heures de la brocante**  
le 29 mars 2026 à 8h00
- **Article 3: Produits dont la vente est interdite**  
légumes , alcool , conserves, confitures, champignons, produits sortis d'usine, animaux, armes & munitions
- **Article 4 : Accessibilité à la brocante**  
le comité des fêtes place les exposants à partir de 6h00 et jusqu'à 8h00
- **Article 5 : Conditions d'attribution des emplacements**  
le comité des fêtes procède à une attribution d'emplacement dans une zone bien définie par des panneaux avec le marquage suivant ( **ZONE A** ) et un marquage au sol avec des numéros pairs pour les emplacements qui sont à droite et impairs pour les emplacements qui sont à gauche
- **Article 6 : Prix et modalités de paiement**  
Notre tarif pour le prix du mètre linéaire est de : **2,00€** le règlement de l'emplacement peut être réglé en liquide ou par chèque bancaire à l'ordre du comité des fêtes ou par carte bancaire .
- **Article 7: Annulation de la brocante ou désistement de l'exposant**  
Le comité des fêtes de Beaumont suit et respecte les bulletins de météo France et de la préfecture si ceux-ci ne sont pas favorables pour organiser une brocante dans de bonnes circonstances nous prenons la décision d'annuler la brocante vous êtes prévenu **48h** avant par SMS . Par contre si vous décidez de ne pas faire la brocante merci de nous prévenir **48h** avant.
- **Article 8 : Conditions d'occupation et de libération des emplacements**  
À votre arrivée sur l'emplacement que l'on vous a attribué celui-ci est propre donc nous vous demandons de laisser propre à votre départ .

**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**

**LE COMITÉ DES FÊTES**